

# APAA

## ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'AIRE ET DE SES AFFLUENTS

Case postale CH-1232 Confignon ou Mme M. Sevaz 7, ch. du Loup F-74160 Saint-Julien en Genevois

### INFO-MEMBRES No 21 – JUIN 2004

---

#### Editorial

Chers membres et amis de l'APAA,

Depuis le choix du projet « superposition » pour la renaturation de l'Aire, il y a quatre ans, quel chemin parcouru !

-Certes, il y a eu la concrétisation immédiate du projet pilote qui a engendré beaucoup d'espoir, car nous avons vu circuler une eau claire dans un lit remodelé, des berges revégétalisées, la création d'un nouveau biotope, la renaissance d'une vie aquatique, tout ceci pour le grand bonheur des promeneurs. Il est à espérer qu'il y aura un suivi

-Cependant, en cours de réalisation, le projet a été passablement modifié, car il a dû s'adapter aux impératifs inhérents à la réalité, principalement sur deux points importants.

-Il s'agit d'une part de l'emprise du lit sur les terres agricoles et d'autre part des problèmes créés par les terribles inondations dues aux eaux de ruissellement à Lully, il y a deux ans.

-En effet une partie notable des terrains prévus pour permettre la réalisation du nouveau lit de l'Aire a été restituée à l'agriculture (15 ha seulement restent au projet). Par ailleurs, le cours de l'Aire a été modifié à Lully, principalement au niveau de la ferme Chevalley, ce qui nous semble justifié. De plus, la rivière recevra, rive gauche, des eaux de ruissellement de la plaine de Lully, captées dans un canal à ciel ouvert traversant des terrains agricoles, solution qui ne semble pas faire l'unanimité quant à sa faisabilité.

-Enfin des aménagements de protection (digues etc...) sont prévus à Lully ainsi qu'à Perly-Certoux en prévision d'éventuelles crues de la nouvelle Aire, la protection des personnes et des biens restant prioritaire tout au long de la réflexion sur la renaturation de la rivière (présentation lors de la réunion publique de Lully).

-Le maintien de cette servitude qu'est le canal historique (décrié par certains de nos membres) concentre les promeneurs sur la rive gauche. Il s'agira donc d'aménager des zones de détente, de prévoir une nouvelle voie de circulation après la suppression du pont de Moulaz. Nous vous livrons ces remarques en vrac, le projet vient juste de nous parvenir, une réflexion de fond s'impose.

-Pour résumer, on peut constater que le nouveau projet définitif a encore été modifié par rapport à l'avant projet présenté lors de l'assemblée générale de l'APAA en novembre 2003. Ces projets successifs ont été commentés par les représentants du DIAE, Monsieur Descombes et d'autres personnes impliquées lors de diverses réunions de Charte-Aire, auxquelles assistait l'APAA. Il convient de préciser que les personnes présentes ne le sont qu'à titre consultatif même si l'on tient compte de certaines de leurs observations.

-En conclusion, nous nous réjouissons que le projet de renaturation se réalise, mais nous avons quelques inquiétudes car il ne faudrait pas que cette renaturation de l'Aire se transforme en une peau de chagrin au sens propre comme au sens figuré et que face au maintien de la rectitude du canal, l'Aire ne troque son cercueil de béton contre un corset de verdure agricole si l'on considère la diminution de l'emprise du méandrage qui lui est dévolu.

- **Assemblée générale du 26 novembre 2003**
  - On a accueilli avec satisfaction la candidature et l'élection au comité de deux jeunes nouveaux membres : Mlle Sylvaine Lugon, Monsieur Alain Wegmann, très motivés par l'intérêt qu'ils portent pour la renaturation de l'Aire et par leurs implications professionnelles.
  - Madame Erika Diehl, qui souhaitait se retirer, après plusieurs années d'activité fructueuses et constructives, notamment en tant que secrétaire au sein du comité, a été chaleureusement remerciée pour sa collaboration très appréciée de tous.
  - Le nouveau comité présenté a été réélu à l'unanimité.
  - La cotisation annuelle reste fixée à Fr. 20.- nous profitons de cette occasion pour remercier tous les membres qui s'en sont déjà acquittés.
  - Nous constatons que l'APAA est une association qui se porte bien, l'adhésion régulière de nouveaux membres, sensibilisés par son action, compense largement les départs ( dus essentiellement à des changements d'adresse ) est très encourageante et tend à prouver que son rôle est, on ne peut plus, d'actualité ces derniers temps.
- 
- **Contrat de rivières transfrontalier**
  - Le document a été enfin signé le 10 octobre 2003, au bords d'Aire, à la frontière franco-suisse, où tout avait commencé, en présence des représentants des diverses autorités concernées dont Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'état, Monsieur Jean-François Carencio, préfet de Haute-Savoie, Monsieur Bernard Gaud, président de la communauté de communes du genevois, Monsieur Ernest Nicollin, Président du Conseil général de Haute-Savoie, Monsieur Eric Fournier, vice-président du conseil régional Rhône-Alpes, pour résumer, dix français et un genevois !
  - Ce fut un moment émouvant et mémorable qui a clôturé tout le travail effectué durant plusieurs années et qui permettra au Contrat de Rivière de prendre son essor. Il est à regretter, toute fois, que lors des nombreux discours prononcés, l'action déterminante des associations de protection de l'environnement n'ait pas été suffisamment mise en valeur.
  - Nous espérons que le Contrat de Rivières suivra bien son cours...



## Info France

-L'APAA entretien des contacts réguliers avec la mairie de Saint-Julien, en particulier avec Monsieur Cena, premier adjoint, en charge de l'environnement. Les points suivants ont été évoqués avec la Commune de Saint-Julien.

### *Abords de la grande surface « Intermarché » :*

:Vu l'importance des travaux effectués au bord de la rivière, nous aimerions savoir à quelle date approximative les bords de l'Aire seront remis en état et si les travaux sont bien en conformité avec les exigences de la MISE,( ),en ce qui concerne les évacuation dans l'Aire des eaux des toitures et plus particulièrement des parkings. Le sas de rétention des rejets des eaux des parkings nous semble trop petit.

Il a été posé dans le cadre du permis de construire d'extension un séparateur d'hydrocarbures de capacité suffisante en plus des deux autres existants ( un pour le parking et un pour la station service ).

### *Bassin d'Ogny :*

Nous aimerions connaître les dates autorisées pour la pompage dans l'Aire.

Il n'y a pas de date autorisée pour le pompage de l'Aire mais un débit minimum de la rivière de 85 litre seconde à respecter. Le canal de pompage a été réalisé à cet effet et si ce débit n'est pas respecté, les pompes ne doivent pas s'actionner. Un contrôle sera effectué prochainement.

### *Cartonnage Roset :*

Nous vous remercions de votre rapide intervention pour la pollution «bleue» de l'Arande, mais qu'en est-il cette fois-ci de la pollution « blanche » ( colle ) ?

Les travaux de conformité concernant le rejet d'encre dans les eaux pluviales sont réalisés. Pour les eaux blanches provenant d'un rejet de colle, un devis de travaux est parvenu aux Cartonnages Roset. Une relance par courrier a été faite récemment.

### *Décharge Pont-Lambin au bord de la Folle :*

Nous avons noté (ancienne municipalité) que cette décharge devait être définitivement fermée ( déchets de l'hôpital ). Aujourd'hui cette décharge est toujours en activité.

Ce sont des dépôts provisoires, la municipalité va demander à l'entreprise MEGEVAND ( l'exploitant et propriétaire ) de régulariser la situation par une demande d'autorisation.

### *Bords de l'Aire :*

Qu'a t-t-il été prévu pour la remise en état des berges de l'Aire suite à l'érosion massive, consécutive aux énormes quantités d'eau charriées par le torrent pendant l'hiver 2002/2003 ?

Les travaux de consolidation des berges sont planifiés pour la fin de l'année dans le cadre du contrat de rivières.

### *La décharge de Norcier :*

Qu'a t-il été prévu pour la réhabilitation de la décharge ? Eaux de ruissellement notamment.

Une réunion publique d'information et de concertation est agendée pour le mardi 8 juin 2004 à 20 heures à la salle de l'Eveil de Thairy.

Nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain Infomembre, car ce site a une certaine importance pour la mise en sécurité de Lully.

## **ZONE REVITALISEE : DEVONS-NOUS LAISSER FAIRE LA NATURE ?**

Après un mois d'observation (fin mars 1 avril) sur la partie revitalisée de l'Aire entre le pont des Marais et le pont du Centenaire, quelques réflexions s'imposent:

### **I) LA PROPRETE DES RIVES**

Une zone plus naturelle et plus sauvage semble inciter les promeneurs à un respect des lieux. Ces dernières années cette région était devenue un dépotoir. Il n'était pas rare de trouver de nombreux objets ménagers, des tas de gravats, des plastiques ou autres conserves. Depuis que cette portion de l'Aire a été renaturée les déchets se font rares, pourvu que cela dure.

### **II). LES PLAGES DE GALETS ET DE SABLE**

En parcourant la rivière, nous constatons que la partie non touchée par les bulldozers (sur 200m côté Marais) est riche en petites plages et îlots de galets et de sable. Par contre sur la suite du cours d'eau, les plages créées sont envahies par la végétation. L'exemple le plus marquant est la grande plage en contre bas des terrains de la Gavotte. Nous pouvons observer une pousse naturelle d'une grande quantité de peupliers noirs, saules, aunes.

Faut-il laisser ces jeunes arbres se développer ou devons nous intervenir pour limiter leur nombre ? Cette grande plage offre une riche diversité de plantes (une cinquantaine recensées) mais d'autres plantes ne présentent aucun intérêt, par exemple les rumex (nombreux).

Si nous laissons faire la nature cette plage ne va-t-elle pas disparaître ?

Et les plantes variées ne seront-elles pas étouffées par une ou deux variété envahissantes ? Devrions-nous intervenir pour permettre un équilibre harmonieux entre plage et biodiversité végétale ?

La presque île située entre le bras mort et l'Aire (à 80m en aval du Pont des Marais) est également envahie par une végétation inintéressante. A la fin des travaux de revitalisation elle présentait un intérêt esthétique et biologique certain.

Cette aire peu accessible couverte de sable et de galets était d'une grande beauté. Arracher cette végétation offrirait aux batraciens, aux lézards et aux peut-être futures couleuvres une zone nécessaire à leur besoin en énergie solaire.

### **III) LES NOUVELLES PLANTATIONS**

Les berges façonnées donnent aux rives de la rivière un aspect bien plus doux et un accès aisé pour la faune. Le contraste avec l'Aire canalisée est saisissant. C'est une réussite.

Les filets en fibre de coco (dégradables) servant à stabiliser les berges en attendant que les plantes les remplacent, ont montré leur grande utilité lors de la crue du 15 novembre 2002.

A la fin 2002, une entreprise a été chargée de la plantation d'espèces spécifiques aux milieux humides, principalement sur la rive droite. De nombreuses plantes de variétés diverses ont habillé les bords de l'Aire.

Si les jeunes arbres montrent toute leur vigueur, il nous semble par-contre que la flore caractéristique des milieux humides est en danger.

Une herbe drue pousse sur les berges menaçant d'étouffement les plantes intéressantes.

Si cette herbe n'est pas arrachée ou coupée, cette biodiversité végétale voulue par l'homme va disparaître.

Faut-il trouver un concept pour rendre les rives plus humides et faire disparaître cette herbe?

Au milieu du parcours une petite source, venant du Creux-du-cheval, débouche à mi hauteur de la berge. Elle inonde environ 100 m<sup>2</sup> de rive. A cet endroit nous pouvons observer la disparition complète de l'herbe et un développement harmonieux des espèces typiques des milieux humides.

#### IV LA FAUNE AQUATIQUE

L'année 2003 laissait augurer un bel avenir pour les poissons et batraciens de la rivière.

Une population importante de vairons, de jeunes chevaines et de loches occupait la partie revitalisée de l'Aire.

De nombreuses pontes de crapauds et de grenouilles ont été observées dans le bras mort de la rivière. Malgré la canicule de l'été passé tout ce petit monde a survécu et s'est développé harmonieusement jusqu'à l'hiver.

Ce printemps (mi-avril), la remontée de la partie revitalisée nous amène à un constat amer.

Pas un seul poisson, la rivière est vide, quelques jeunes grenouilles habitent les rives.

Dans le bras mort, deux pontes de grenouilles seulement et ces pontes ne sont pas arrivées à terme, les œufs ont pourri.

Une population importante de vairons est piégée dans le bras mort avec impossibilité de rejoindre la rivière.

Il nous semble important d'agir sur ce bras mort. En débit faible aucun apport ne renouvelle l'eau. Aucune plante aquatique ne permet la filtration et l'oxygénation de l'eau. En basse eau plus d'écoulement et si une période sèche devait durer, elle s'avèrerait un piège mortel pour les poissons prisonniers.

Ne faudrait-il pas rendre la digue séparant la rivière du bras mort plus perméable, soit en diminuant sa largeur, soit en la perçant de petits drains afin de permettre un léger courant? Ce renouvellement permettrait l'écoulement et une échappatoire pour les poissons. Des plantes aquatiques disséminées sur l'eau la purifierait et l'oxygénerait.

Comment expliquer la disparition des petits poissons de l'Aire? Alors qu'ils avaient survécu à la sécheresse de l'été dernier, l'hiver avec une eau plus fraîche et en quantité suffisante semblait garantir la stabilité et la quantité des espèces précitées.

Est-ce que les quelques crues de l'hiver ont emporté ces poissons en aval?

Ne faudrait-il pas augmenter le nombre de caches par l'apport de rochers ou de souches leur permettant de se protéger des rares crues de l'Aire?

Il nous semble que la partie revitalisée a encore besoin d'être gérée. Cela permettra de corriger les quelques défauts de jeunesse de cette belle expérience. Agissons pour que cette réussite soit une réussite totale.

## INFO – FAUNE

### LA FARIO EN L'AIRE

Au siècle passé et jusqu'au début des années soixante une belle population de fario (*Salmo trutta fario*) peuplait la rivière.

Son déclin commença à cette période, mais la fario n'a jamais disparu de l'Aire. Jusqu'au jour d'aujourd'hui des individus isolés furent observés.

L'une des caractéristiques de la fario, c'est sa faculté à s'adapter à son environnement. En Europe, on en connaît plus de cinquante formes différentes, chacune étant spécifique à son habitat et possédant des signes distinctifs.

La truite fario est un poisson magnifique, le corps constellé de points rouges bordés de clair. L'absence de taches sur la nageoire caudale permet de bien distinguer la fario de la truite arcen-ciel. Les farios très sélectives concentrent toute leur attention sur une proie précise.

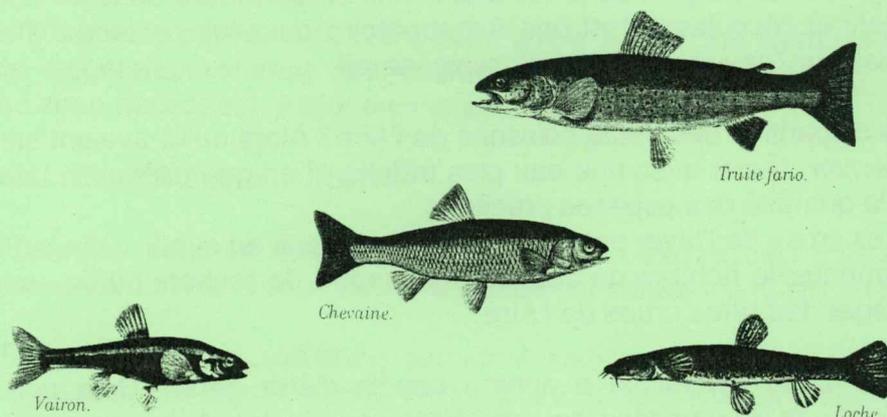
Lors de nombreuses balades le long de la partie revitalisée jusqu'à la première piscine de l'Aire, nous avons pu observer plusieurs individus de taille respectable avoisinant les 40 cm.

Si la présence de grosses truites fario paraît étonnante mais somme tout normale, le plus surprenant a été nos rencontres avec de belles truites lacustres (*salmo trutta fario lacustris*) Comment expliquer la présence de truites du lac puisque la rivière est déconnectée de l'Arve par un tunnel de 1.5 km de long ? La robe de la truite lacustre est mouchetée de points noirs, parfois bruns jamais bordés de clair. La confusion avec la fario semble difficile.

Ces truites sont-elles issues de lâchers sauvages ?

Malgré le tunnel une migration, lors de fortes crues, serait-elle possible ?

Nous sommes en expectative, écrivez-nous pour nous donner votre avis.



## INFO – FLORE

### Indigène ou indigeste ?

Pour démarrer cette série d'articles sur la flore environnante de l'Aire et pour commencer par le commencement une définition de deux mots semble appropriée : indigène et xenophyte.

Il y a donc une flore indigène et une flore xenophyte ou plus simplement exotique.

On considère comme indigène la flore qui était présente dans notre région avant 1500, époque où l'Amérique fut découverte. Depuis cette épopée historique beaucoup de végétaux inconnus furent rapportés en Europe et sont par définition considérés comme exotiques.

Avant 1500 les Romains avaient bien introduit des espèces nouvelles comme le châtaigner, cependant par définition ils sont considérés comme étant bien de chez nous, donc indigènes.

La végétation exotique est à l'origine cultivée : ce sont des plantes ornementales, comme le magnolia par exemple ou maraîchères comme la tomate.

Dans le cas où une plante exotique s'échappe de nos cultures et arrive à se reproduire dans la nature on dit qu'elle s'est naturalisée.

L'arbre à papillons ou lilas d'été est une plante qui se reproduit très bien dans notre région, elle est considérée comme s'étant naturalisée.

Malheureusement les plantes naturalisées ont parfois la fâcheuse tendance à tout envahir et à concurrencer la végétation indigène.

Souvent très décoratives, elles ne remplissent pas vraiment l'estomac de nos insectes locaux qui les trouvent un peu indigestes.

Aux abords de l'Aire nous pouvons trouver comme arbre exotique naturalisé le robinier faux acacias d'Amérique du nord. Ses fleurs blanches en grappes sont délicieuses en beignets, cependant son bois dur nourrit peu d'insectes, sans parler de ses feuilles.

Il fut introduit pour stabiliser les rives de l'Aire car il a un système racinaire traçant et émet des rejets depuis les racines... actuellement il a l'honneur de se trouver sur la liste noire des végétaux indésirables tout comme la renoncule du japon et le solidage, plantes vivaces très envahissantes.

Ces plantes sont considérées comme indésirables, et sont progressivement éliminées à travers le projet de renaturation de l'Aire.

### Fiche rivière No 3

Lors de l'Assemblée générale nous avons eu la primeur de la nouvelle édition de la brochure sur l'Aire, distribuée aux nombreuses personnes présentes. Textes et photos, la revitalisation de l'Aire est bien expliquée. Bon document qu'on peut se procurer au DIAE service de renaturation à la rue David Dufour.

## APPA: Comité 2003-2004

Nom	Fonction	Adresse	Tél. / E-mail
<i>Jeanne Blanchet</i>	présidente	14, boulevard Helvétique 1207 Genève	Tél. 076 340 55 94 jablanchet@bluewin.ch
<i>Monique Sevaz</i>	représentante pour la France vice-présidente	7, chemin du Loup F-74160 St-Julien-en-Genevois	Tél. 0033450 49 26 11
<i>Sylvaine Lugon</i>	secrétaire	130, route de St-Julien 1228 Plan-les-Ouates	Tél. 079 754 61 52
<i>Jannick Schwyter</i>	finances	10, rue des Bugnons 1217 Meyrin	Tél. 022 782 64 75
<i>Erna Friot</i>		11, route de Soral 1232 Confignon	Tél. 022 757 37 33
<i>Benoît Lance</i>		17, chemin des Rambossons 1212 Grand-Lancy	Tél. 079 216 90 70
<i>Alain Wegman</i>		3, rue Jean Jacquet 1201 Genève	Tél. 079 691 57 18

- **Info Lully**

- L'APAA maintient des contacts réguliers avec l'AVAL ( association vivre à Lully ) et soutient son action. A ce propos, sur place, dans la zone sinistrée, nous avons rencontré des représentants de cette association, et pu échanger nos points de vue, et bien entendu, constater l'urgence des travaux à entreprendre pour sécuriser ce site, principalement contre les eaux de ruissellement et mesurer toute l'implication que cela représente avec la renaturation de la rivière.
- Lors de la réunion Charte du 5 avril et la séance d'information publique du 19 avril à Lully. Messieurs Wisard, Delavy du Service de Renaturation du DIAE et Monsieur Descombes, mandataire, nous ont présenté toutes les mesures urgentes de protection des villages de Lully et de Certoux contre les eaux de ruissellement et les possibles crues de l'Aire. Le projet a été déposé au DIAEL.